



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 MAI 2022

Date de convocation : 25/04/2022

Date d'affichage : 25/04/2022

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-deux, le deux mai, à vingt heures trente,
Présents : 10 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoir : 1 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul, Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine, Mme DESCORMIERS Cindy, M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert

Etaient excusés : M. DRUGEON Francis (a donné pouvoir à Mme MUREAU Nicole), M. SERVANT Dimitri, Mme BEAUMARD Angélique, M. DAGUY Maxence (a donné pouvoir à M. de CHAMPS Hubert)

Etait absente : Mme BEGOUIN Gaëlle

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GUIGNARD Paul ouvre la séance et demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance ordinaire du 4 avril 2022. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GALET Florence a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

DCM 2022-05-014

1.1. *Commande publique - marchés publics*

Entretien voirie - choix de l'entreprise

Dans le cadre de la programmation de travaux de voirie 2022, la commission voirie, réunie le 5 avril 2022, pour l'examen des devis a comptabilisé 2 offres.

Considérant que la consultation est jugée fructueuse au regard du nombre et de la qualité des offres reçues,

Considérant qu'il est du ressort du Conseil Municipal de désigner le candidat attributaire,

Après la présentation des offres, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'offre la mieux disante, à savoir celle de l'entreprise COLAS - 2 rue de la Plaine - ZI des Gaudières - 37390 METTRAY, d'un montant global de 26 876,00 € HT, soit 32 251,20 € TTC détaillé comme suit :

. Rue de la Croix Rouge : 17 799,70 € HT, soit 21 359,64 € TTC

. rue de la Corne de Cerf : 9 076,30 € HT, soit 10 891,56 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise COLAS - 2 rue de la Plaine - 37390 METTRAY, pour un montant global de 26 876,00 € HT, soit 32 251,20 € TTC
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le devis et toutes les pièces inhérentes au marché de travaux à intervenir
- **PRÉCISE** que les règlements pourront intervenir au vu des situations présentées en cours de travaux

DCM 2022-05-015

4.1. Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Avancement de grade - création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et afin de permettre l'avancement de grade, **le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** la suppression, à compter du 1^{er} novembre 2022, d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- **DÉCIDE** la création, à compter du 1^{er} novembre 2022, d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- **PRÉCISE** que le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022

DCM 2022-05-016

4.2. Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Avancement de grade - création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et afin de permettre l'avancement de grade, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2022, d'un poste de rédacteur territorial, à temps complet
- DÉCIDE la création, à compter du 1^{er} juillet 2022, d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- PRÉCISE que le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022

DCM 2022-05-017

7.1. Finances - décisions budgétaires

Décision modificative n° 1/2022 - Virement de crédits n° 1/2022

Afin de procéder au mandatement d'une facture relative à l'achat de tablettes numériques dans le cadre d'un groupement de commandes avec la CCTOVAL, il convient de prévoir un virement de crédits afin d'alimenter le programme "informatique mairie".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PROCÈDE au virement de crédits suivant :
 - . Diminution des crédits inscrits au chapitre D-020
(dépenses imprévues)..... - 25,00 €
 - . Augmentation des crédits inscrits à l'article D-2183-326
(Informatique mairie) + 25,00 €

DCM 2022-05-018

7.1. Finances - décisions budgétaires

Décision modificative n° 2/2022 - Virement de crédits n° 2/2022

Afin de régulariser une écriture comptable réalisée en 2022 portant sur le dégrèvement de la taxe d'habitation sur logements vacants, il convient de procéder à un virement de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PROCÈDE au virement de crédits suivant :
 - . Diminution des crédits inscrits au chapitre D-011
(article 6257 - réceptions) - 489,00 €
 - . Augmentation des crédits inscrits au compte 7391172
(Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants) + 489,00 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Réunions diverses

➤ Mme GALET donne le compte-rendu de la réunion portant sur le projet de liaison vélo de Saint-Nicolas-de-Bourgueil à Cinq-Mars-la-Pile ; cette réunion portait sur la dénomination de la voie "Loire et vignes" ; pour matérialiser le circuit, il est prévu d'apposer un stickers sur les panneaux déjà présents et existants sur le circuit complet ; les panneaux supplémentaires à ajouter seront financés par la CCTOVAL et installés par les agents de chaque commune.

Une inauguration avec animations pourra être envisagée sur 3 jours au cours de l'été (l'organisation n'est pas encore déterminée précisément) ; La Nouvelle République propose de consacrer une page sur cette liaison dans le Guide de l'Été pour un coût de 1 999 € ; il pourrait être envisagé de financer cette page en partageant la somme entre toutes les communes concernées (Langeais, Benais, Bourgueil, Restigné, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Coteaux-sur-Loire et La Chapelle) ; ce point sera examiné en réunion le 10 mai prochain

➤ M. PETIBON informe l'assemblée que les travaux d'entretien de voirie seront réalisés par l'entreprise TECHNIROUTE les 3 et 4 mai (dépense de 12 223,50 € TTC) rue Paîtrée, rue des Fosses Mercier, rue des Volets et rue de la Corne de Cerf.

Il ajoute que 172 foyers (Ouest de la commune) pourront être desservis par la fibre optique en juin 2022 ; tous les administrés de la commune peuvent tester leur éligibilité sur le site www.valdeloirefibre.fr

➤ M. PETIBON donne le compte-rendu de la réunion du SIEIL 37 portant sur les énergies nouvelles (hydrauliques - éoliennes et panneaux photovoltaïques) ; il ajoute que la commission communale mènera une réflexion sur la mise en place de leds sur l'éclairage public (projet qui pourrait être échelonné sur plusieurs années)

➤ Diverses assemblées générales ont eu lieu en avril :

. Comité de jumelage (7 avril) : élection du tiers sortant - élection du bureau fixée au 4 mai

. Association des Bateliers des vents d'Galerne (15 avril) : point sur les activités en 2021 - projets 2022 :- reprise des sorties nature à compter du 11 mai tous les mercredis matins - Echappées à vélo le 18 juin - ouverture de la Maison des Bateliers le 2 juillet où une exposition aura lieu en juillet et août sur la famille MENIER et l'histoire du chocolat ; Fête sur la Loire le 20 août avec tir du feu d'artifice - la maison des Bateliers sera ouverte au public les 17 et 18 septembre pour les Journées du Patrimoine - Saint-Martin le 9 novembre et Saint-Nicolas en décembre

. Caro de Loire (30 avril) : point sur la programmation des concours de pétanque en 2022 et sur l'adhésion auprès de la Fédération de pétanque

CCTOVAL

➤ Mme MUREAU donne le compte-rendu de la réunion du 5 avril relative au Contrat Local de Santé ; 16 fiches actions ont été élaborées sur différentes thématiques ; une réunion en visio sera organisée une fois par mois afin d'échanger sur ces fiches actions ; projet de sensibilisation des jeunes à la prévention des violences faites aux femmes ; quatre classes de 3^{ème} sur le territoire de la CCTOVAL assisteront à une animation organisée par France Victimes 37

➤ Elle ajoute que des actions sont également menées pour le déplacement des Ukrainiens

- Mme GANDRILLE donne le compte-rendu du Conseil Communautaire du 26 avril : adhésion au groupement de commandes pour la gestion et l'entretien des aires d'accueil des citoyens français itinérants - point sur les modalités de remboursement du fonctionnement du service urbanisme du Pays Loire Nature pour l'année 2022 - attribution de différents prêts d'honneur
- Elle insiste sur la nécessité de refaire un point sur les différentes commissions au sein de la CCTOVAL et notamment sur la participation des élus dans ces commissions ; un point sera fait lors de la prochaine séance du Conseil Municipal
- M. GUIGNARD rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'entretien des digues deviendra, en 2024, compétence de la CCTOVAL qui souhaite qu'une réflexion soit menée sur le devenir de la levée du Bois Chétif
- M. GUIGNARD informe l'assemblée que dès la rentrée de septembre 2022, la CCTOVAL ne prendra plus en charge les frais de gestion incombant aux familles pour le transport scolaire des élèves de la classe maternelle au Collège. Ainsi les frais de gestion d'un montant de 25 € par enfant, limité à 50 € par représentant légal, resteront à la charge des familles.

Informations diverses

- le Conseil Municipal prend acte des permanences du bureau de vote des élections législatives des 12 et 19 juin prochains
- M. GUIGNARD donne lecture des conclusions, en faveur de la commune, du jugement concernant l'installation illicite d'un mobile home rue Fernand Obligé
- l'Harmonie musicale Benais-La Chapelle est félicitée pour sa prestation au Havre fin avril
- Le Conseil Municipal et la population sont invités à assister à la cérémonie du 8 mai - rdv parking de la salle Pierre Desproges à 11H15

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée,
la séance est levée à 22H05.*



Le Maire,

Paul GUIGNARD

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
LUNDI 13 JUIN 2022 à 20H30